



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 20 juin 2023 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud ¹	Pouvoir de Michel FRUGIER
2 AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	
3 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
4 AIX-LES-BAINS	T DUBOUCHET-REVOL Karine	Départ après la 13 ^{ème} délibération
5 AIX-LES-BAINS	T FRAYSSE Claudie	
6 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
7 AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
8 AIX-LES-BAINS	T MOIROUD Christophe	
9 AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
10 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL
11 BOURDEAU	T DRIVET Jean-Marc	
12 BRISON SAINT INNOCENT	T CROZE Jean-Claude	
13 BRISON SAINT INNOCENT	T MASSONNAT Marthe	
14 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	
15 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T JACQUIER Nicolas	
16 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	Pouvoir de Claire COCHET
17 ENTRELACS	T GRANGE Yves	
18 GRESY-SUR-AIX	T MAITRE Florian	
19 GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	
20 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T MORIN Bruno	
21 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
22 LE BOURGET DU LAC	T RAMEL Sandrine	
23 LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Edouard	
24 MERY	T FONTAINE Nathalie	Pouvoir de Marie-Claire BARBIER
25 MERY	T ROULET Stéphane	
26 MOUXY	T FILIPPI Laurent	Pouvoir de Catherine RAVANNE
27 PUGNY CHATENOD	S MICHEL Thierry	
28 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	
29 SAINT OFFENGE	T GELLOZ Bernard	
30 SAINT OURS	T ALLARD Louis	
31 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T DILLENSCHNEIDER Gérard	
32 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	
33 TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
34 TRESSERVE	T ROUSSEL Christian	
35 TREVIGNIN	S CHAPUIS Nicolas	
36 VIVIERS-DU-LAC	T AGUETTAZ Robert	
37 VIVIERS-DU-LAC	T SCAPOLAN Martine	
38 VOGLANS	T BERNON Martine	
39 VOGLANS	T MERCIER Yves	

20 communes présentes

Absents excusés :

AIX LES BAINS	FERRARI Marina
CONJUX	SAVIGNAC Claude

¹ Sorti de la salle pour le vote du compte administratif

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 13 juin 2023, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 41 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 39 présents et 5 procurations

Florian MAITRE est désigné secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

FINANCES

Approbation du compte administratif 2022 du budget Transports Urbains

Monsieur le Vice-Président indique qu'il convient, après l'exposé de la comptabilité qu'il a effectué, de soumettre le compte administratif 2022 du budget TRANSPORTS URBAINS au vote, en application de l'article L1612-12 du Code des Collectivités Territoriales.

Il est procédé dans la forme réglementaire au vote sur le compte administratif.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- APPROUVE le Compte Administratif 2022.

Aix-les-Bains, le 20 juin 2023

Le Président de séance,
Jean-Claude LOISEAU,
1^{er} Vice-Président



Le secrétaire de séance,
Florian MAITRE

- | |
|--------------------------------|
| - Délégués en exercice : 67 |
| - Présents : 38 |
| - Présents et représentés : 42 |
| - Votants : 42 |
| - Pour : 42 |
| - Contre : 0 |
| - Abstentions : 0 |
| - Blancs : 0 |

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	7 846 892,31	G	8 062 096,47	G-A	215 204,16
	Section d'investissement	B	1 044 772,91	H	1 010 389,50	H-B	-34 383,41

		DEPENSES		RECETTES	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	121 832,33 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	355 762,30 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D	9 247 427,52	Q= G+H+I+J	9 194 318,30	=Q-P	-53 109,22

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
Section d'exploitation		E	0,00	K	0,00		
Section d'investissement		F	12 250,00	L	0,00		
TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		= E+F	12 250,00	= K+L	0,00		

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	7 846 892,31	= G+I+K	8 183 928,80	337 036,49	
	Section d'investissement	= B+D+F	1 412 785,21	= H+J+L	1 010 389,50	-402 395,71	
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	9 259 677,52	= G+H+I+J+K+L	9 194 318,30	-65 359,22	

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	12 250,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00

GRAND LAC - TRANSPORT GRAND LAC - CA - 2022

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	12 250,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	6 966 012,00	6 779 756,36	148 647,18	0,00	37 608,46
012	Charges de personnel, frais assimilés	217 104,00	183 276,05	0,00	0,00	33 827,95
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 000,00	4,76	0,00	0,00	2 995,24
Total des dépenses de gestion courante		7 186 116,00	6 963 037,17	148 647,18	0,00	74 431,65
66	Charges financières	49 000,00	44 009,13	0,00	0,00	4 990,87
67	Charges exceptionnelles	75 000,00	75 000,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		7 310 116,00	7 082 046,30	148 647,18	0,00	79 422,52
023	Virement à la section d'investissement (4)	761,56				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	655 000,00	616 198,83			38 801,17
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		655 761,56	616 198,83			39 562,73
TOTAL		7 965 877,56	7 698 245,13	148 647,18	0,00	118 985,25
Pour information		0,00				
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	1 281,12	0,00	0,00	-1 281,12
70	Ventes produits fabriqués, prestations	391 045,00	317 656,36	0,00	0,00	73 388,64
73	Produits issus de la fiscalité(5)	3 900 000,00	4 114 611,61	0,00	0,00	-214 611,61
74	Subventions d'exploitation	1 470 000,00	1 533 900,00	0,00	0,00	-63 900,00
75	Autres produits de gestion courante	75 000,00	75 322,89	0,00	0,00	-322,89
Total des recettes de gestion courante		5 836 045,00	6 042 771,98	0,00	0,00	-206 726,98
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 002 000,00	2 014 304,49	0,00	0,00	-12 304,49
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		7 838 045,00	8 057 076,47	0,00	0,00	-219 031,47
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	6 000,00	5 020,00			980,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		6 000,00	5 020,00			980,00
TOTAL		7 844 045,00	8 062 096,47	0,00	0,00	-218 051,47
Pour information		121 832,33				
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1						

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la règle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	7 100,00	2 250,00	0,00	4 850,00
21	Immobilisations corporelles	752 275,00	526 255,52	12 250,00	213 769,48
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	127 500,00	110 024,05	0,00	17 475,95
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	886 875,00	638 529,57	12 250,00	236 095,43
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	402 500,00	401 223,34	0,00	1 276,66
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	402 500,00	401 223,34	0,00	1 276,66
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 289 375,00	1 039 752,91	12 250,00	237 372,09
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	6 000,00	5 020,00		980,00
041	Opérations patrimoniales (2)	150 000,00	0,00		150 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	156 000,00	5 020,00		150 980,00
	TOTAL	1 445 375,00	1 044 772,91	12 250,00	388 352,09
	Pour information	355 762,30			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	7 100,00	0,00	-7 100,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	608 285,30	0,00	0,00	608 285,30
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	608 285,30	7 100,00	0,00	601 185,30
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	387 090,67	387 090,67	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	387 090,67	387 090,67	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	995 375,97	394 190,67	0,00	601 185,30
021	Virement de la section d'exploitation (2)	761,56			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	655 000,00	616 198,83		38 801,17
041	Opérations patrimoniales (2)	150 000,00	0,00		150 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	805 761,56	616 198,83		189 562,73
	TOTAL	1 801 137,53	1 010 389,50	0,00	790 748,03
	Pour information	0,00			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.



Analyse sur le projet de compte administratif 2022

I. Le Compte Administratif 2022 du budget principal

I-1. ANALYSE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'analyse qui suit compare les chiffres 2022 et les données 2021 de Grand Lac : 2021 était une année de renforcement des équipes destinée à maintenir un haut niveau de réponse aux usagers et à mettre en œuvre les projets initiés sur ce début de mandat. En 2022, il est observé une nette amélioration du résultat comptable du fait de la conjugaison d'une sous-consommation des crédits en dépenses et d'une augmentation des produits fiscaux avec principalement la mise en place de la taxe GEMAPI. Cette observation fait état d'une situation ponctuelle et il n'est pas possible de conclure à un effet tendanciel.

Les crédits 2022 votés à l'équilibre s'élèvent à 59 089 141 euros, avec une progression de 5,3% par rapport aux crédits votés au titre de l'exercice 2021; pour mémoire, les crédits 2021 étaient votés à hauteur de 56 105 522 euros.

Les dépenses totales réalisées représentent 52 794 021 euros.

Les dépenses réelles 2022 atteignent 49 435 961 euros, soit 93% de réalisation et progressent de 1,5% par rapport à celles de l'exercice 2021 (qui s'élevaient à 48 688 172 euros), soit une progression de 747 789 euros. Cette augmentation tient compte d'une évolution des dépenses des services de + 1 461 589 euros quand les dépenses financières diminuent de 713 800 euros.

Les dépenses réelles totalisent les dépenses des services et les charges financières.

I-1.1. Les dépenses des services

Les services réalisent une dépense de **36 195 351 euros**, contre 34 733 761 euros en 2021; cela correspond à une évolution de + 1 461 589 euros (+4,2%) :

- La compétence **Renforcer l'attractivité économique et touristique** représente un montant de **10 679 304 euros** :

L'activité économique représente **3 118 036 euros**. Elle diminue de 42 453 euros. Les péréquations et la dotation de fonctionnement de CGLE représentent 32% des dépenses et ont été figées en 2017.

L'agriculture représente **203 816 euros** (+ 33 992 euros), soit une réalisation de 70% du budget voté. Le diagnostic forestier a été lancé.

L'activité touristique représente **7 357 450 euros** soit + 293 069 euros (+4,1%) dont:

- o **Aqualac** enregistre **2 586 175 euros**, montant stable avec + 12 993 euros, notamment sur les dépenses de fluides avec la fermeture du bassin extérieur sur les 3 derniers mois de l'année. La baisse de consommation induite par plusieurs facteurs (fermeture du bassin, mais aussi réglages fins de la pompe à chaleur, installation de récupération de chaleur sur les eaux grises du site (Onsen)) a permis de contenir budgétairement la hausse des prix du gaz (x4 en 2022).
- o **L'Aquarium** affiche **111 531 euros**, en augmentation par rapport à 2021 mais chiffres 2022 exceptionnellement hauts avec des dépenses 2021 non rattachés.
- o **Les plages** enregistrent **431 196 euros** en 2022, soit une augmentation de 94 940 euros avec des travaux sur la plage de la pointe de l'Ardre et des prestations de sécurité.

- **L'entretien des rives** enregistre une dépense de **497 884 euros**, stable avec une augmentation de 3 323 euros. Ce service réalise l'entretien des rives et sentiers du bord du lac de Bourdeau à Brison, dont le sentier Fil de l'Eau. Ce montant comprend également l'entretien du parc des Mottets transféré par le Conseil départemental de Savoie à Grand Lac au 1^{er} janvier 2017.
 - **L'action touristique** (service 320) génère **366 805 euros** correspondant à l'entretien courant des sentiers et des belvédères : montant en baisse de 20 786 euros.
 - L'**OTI**¹ transféré depuis le 1^{er} janvier 2017, représente **2 722 136 euros** dont 1 600 404 euros de subvention de fonctionnement versée à l'OTI. La participation au fonctionnement de l'OTI en 2022 est impactée par la mise en œuvre de la clause de partage pour un montant perçu de la taxe supérieur à 1 million d'euros. La taxe de séjour encaissée en 2022 représente 1 209 960 euros dont 427 516 concernent les exercices antérieurs. 1 099 190 euros ont été reversés en 2022 à l'OTI pour des raisons d'ouverture budgétaire, soit +200 000 euros par rapport à 2021. Il reste ainsi 110 770 euros de taxe de séjour 2022 à reverser en 2023.
- La compétence **Agir sur l'environnement et le cadre de vie** représente 40 % des dépenses réelles avec un montant de **14 571 235 euros**, en augmentation avec +1%:
- La **filière déchets** représente **10 148 949 euros**. Globalement, le service enregistre une progression des dépenses de 599 931 euros, soit + 6,3%. Les évolutions s'expliquent par l'envolée des prix des carburants (impact + 30%) avec 80 000 euros de dépenses supplémentaires, les révisions de prix qui conduisent également à une surenchère de 12% des tarifs, mais aussi à campagne de porte à porte qui représente 83 800 euros.
 - La compétence **GEMAPI**²/**Eaux pluviales** représente **1 027 737 euros**, dont 537 224 euros pour le service GEMAPI. La compétence GEMAPI est déléguée au CISALB et l'évolution des charges dépend de sa capacité à réaliser les actions mutualisées. Les eaux pluviales et l'avancée de l'étude de zonage représentent 275 994 euros.
 - La participation au **Service départemental d'incendie et de secours** (SDIS) s'élève à 3 004 121 euros, soit + 2,43% par rapport à 2021.
 - Concernant le **Plan Climat**, la transition énergétique réalise 390 426 euros et confirme la montée en charge de la compétence liée à la finalisation du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).
- La compétence **Agir sur l'aménagement du territoire** représente **5 503 152 euros** et 15% des dépenses réelles, avec une augmentation de 246 232 euros (+ 4,7%) :
- Le pôle **Urbanisme – Foncier – Habitat** représente **1 427 466 euros**, soit 20% de la compétence Agir sur l'aménagement du territoire. Les dépenses augmentent de 106 553 euros :
 - L'**urbanisme** représente **1 124 242 euros**, en augmentation de 13,3% par rapport aux réalisations 2021. Le service des autorisations d'urbanisme réalise 573 258 euros, et une augmentation de 70 599 euros, avec un recours à des prestations externalisées depuis 2021. Le projet RLPI³ est reporté. La participation auprès du Syndicat Mixte Métropole Savoie se chiffre à 139 582 euros (+1,1%).
 - L'**habitat** réalise **218 675 euros** qui correspondent aux aides versées du PLH⁴ et du PIG⁵, ainsi qu'aux prestations de suivi et d'animation.
 - Le service **foncier** affiche **84 548 euros**. Outre des dépenses de personnel et différents frais annexes liés aux propriétés foncières de Grand Lac, 18 303 euros sont constatés au titre de frais de portage sur l'opération Cellier.
 - Concernant le **pôle Mobilités** qui enregistre **662 507 euros** (soit -36 644 euros par rapport à 2021), le service Actions mobilité diminue ses dépenses de 145 816 euros en raison de la baisse des aides à l'achat de vélos à assistance électrique (VAE). En revanche, le versement de la convention 2021 au titre des réductions de péage génère un surcoût de 75 000 euros pour l'exercice.

¹ OTI : Office de Tourisme Intercommunal

² GEMAPI : GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

³ RLPI : Règlement Local de la Publicité Intercommunale

⁴ PLH : Programme Local de l'Habitat

⁵ PIG : Programme d'Intérêt Général

- L'entretien et la gestion des **équipements sportifs** des collèges affichent 624 544 euros avec une augmentation de 51 799 euros.
 - Les services intercommunaux qui comprennent la subvention au CIAS, totalisent 2 788 634 euros avec une augmentation de 124 524 euros. Le CIAS perçoit en 2022, 161 710 euros supplémentaire en lien avec des mesures ponctuelles de financement prévues au PPI.
- Les **services administratifs** totalisent **5 441 658 euros**, et affichent une évolution de 774 370 euros, celle-ci étant la conséquence de l'évolution des coûts de la masse salariale et de la réalisation du projet de territoire.

I-1.2. Les dépenses financières

Les **opérations financières** totalisent **13 240 610 euros**, en baisse de 747 789 euros. Les reversements aux communes (AC⁶) représentent 9 261 584 euros, soit 70% du total et restent stables. Les frais financiers sont plutôt stables à 325 534 euros. Le FPIC⁷ diminue de 74 431 euros. Les évolutions sont principalement dues à une dotation aux provisions pour litige sur travaux en 2021 qui n'est pas renouvelée en 2022.

I-2. ANALYSE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes totales réalisées se chiffrent à 59 618 490 euros (+ 5,2%), comprenant un résultat reporté de 1 534 121 euros.

Les recettes réelles s'élèvent à 57 766 849 euros, en augmentation avec + 6,2%. Elles représentent 101% du budget voté. Elles intègrent les cessions et des éléments exceptionnels constatés pour un montant de 215 138 euros.

Les recettes financières 2022

Les **recettes financières** représentent **37 357 016 euros**, soit 65% des recettes réelles :

- Les **recettes fiscales (hors TEOM)** pour **23 900 585 euros** contre 23 221 667 euros en 2021. Cet écart est la conséquence d'une augmentation des recettes de CFE et de TVA (ex-TH), et de la baisse de CVAE. Cette dernière traduit la baisse d'activité 2020 liée à la crise sanitaire, moins importante que celle envisagée initialement.
 - Les recettes fiscales des **ménages** (taxe d'habitation sur les résidences secondaires, quote-part de l'enveloppe nationale de TVA remplaçant la TH et taxe foncière sur les propriétés non bâties) représentent un montant de **8 483 914 euros**, alors qu'il était constaté 7 838 540 sur ces lignes en 2021, soit une évolution exceptionnelle de 8,2%. La quote-part de TVA représente 88% de ce montant.
 - Et les recettes fiscales des **entreprises** (CVAE, TASCUM, CFE) représentent un montant de **15 332 724 euros**, soit -50 403 euros, avec la baisse de CVAE qui absorbe la progression de la CFE.
- Les recettes de **dotations** s'élèvent à **10 992 611 euros**, avec + 48 890 euros par rapport à 2021.
- Et les autres recettes représentent 2 463 820 euros et incluent le remboursement des charges indirectes, les annulations de mandats, les reprises de provisions, etc.

⁶ AC : Attribution de Compensation

⁷ FPIC : Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal

Les recettes des services 2022

- ⇒ Les **produits des services** (hors TEOM, taxe GEMAPI et taxe de séjour) représentent **5 842 218 euros**, en hausse de 808 222 euros, conséquence d'une météo très favorable qui a bonifié les recettes d'Aqualac (+ 349 991 euros, soit + 38%) et des plages (+ 67 261 euros, soit +52%). Les recettes de ventes de matières collectées en déchetterie progressent de 96 000 euros, mais les participations des éco-organismes diminuent de 166 000 euros. Les subventions de fonctionnement des services (hors déchets et mobilités) progressent de 78 000 euros. Les charges indirectes refacturées aux services sur la base du compte administratif 2021 augmentent de 360 000 euros.
- ⇒ la **TEOM** a progressé de 603 349 euros (+5,7%) avec un montant 2022 de **11 154 859 euros**. Après 2 années où l'évolution des bases paraissait faible sans refléter la dynamique du territoire, le rattrapage des services de la publicité foncière pourrait avoir eu lieu.
- ⇒ la **taxe GEMAPI** a été créée en 2022 et représente **2 202 796 euros**. Il s'agit d'une taxe affectée qui ne doit financer que la compétence GEMAPI.
- ⇒ la **taxe de séjour** a progressé de 257 733 euros (+31,3%) avec un montant 2022 de **1 250 597 euros**. La taxe est reversée à l'euro/l'euro à l'OTI en fonction des ouvertures de crédits budgétaires.

I-3. ANALYSE DES REALISATIONS D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement :

Les crédits 2022 votés à l'équilibre représentent un total de 46 445 775 euros. Les crédits relatifs aux dépenses d'équipement représentaient 24 339 807 euros.

A noter, qu'à titre exceptionnel, un volume de 18 353 432 euros d'opérations d'ordre a été mouvementé en dépenses et recettes d'investissement afin d'apurer l'actif et de procéder aux virements des comptes 23 vers des comptes 21.

La réalisation des dépenses d'équipement (chapitres 20-21-23-27), représente 10 419 536 euros, avec un taux de réalisation de 48% :

- **L'attractivité économique et touristique** représente **1 696 014 euros**, avec un taux de réalisation de 34% et comprend :
 - o L'activité économique réalise **653 547 euros** avec la participation à la liaison des Combaruches, la fin des travaux sur le giratoire de Pontpierre et la participation au nœud autoroutier de Chambéry,
 - o L'**activité agricole** réalise **42 290 euros**, soit 13% de réalisation avec des travaux pour les fermes et alpages au Revard.
 - o L'**activité touristique** totalise **1 000 177 euros** et comprend l'aménagement des gorges du sierroz, des plages, les travaux du belvédère de la Chambotte, les aménagements au nord du lac, les sentiers, ...
- **L'environnement et le cadre de vie** réalisent **4 588 602 euros**, soit 59% des crédits ouverts et représentent 44% des dépenses d'équipement ; dont la filière de valorisation des déchets qui poursuit sa politique d'installation de colonnes enterrées et semi-enterrées avec une réalisation 2022 de 2 630 269 euros, la fin des travaux des Biâtres pour 533 056 euros, les travaux pour les eaux pluviales pour 277 173 euros et la GEMAPI pour 1 062 207 euros.
- **L'aménagement du territoire** représente **1 345 633 euros**. Les dépenses pour l'urbanisme, le foncier s'élèvent à 488 594 euros. Les actions en faveur des mobilités représentent 628 734 euros (vélo-routes, PN18, équipement de la vélostation). Les équipements sportifs réalisent 801 704 euros, dont 649 111 euros pour les toitures des gymnases G1/G2 de Marlioz.
- Les services administratifs représentent 1 556 529 euros avec 1 212 547 euros pour l'aire des gens du voyage d'Entrelacs.

Recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement réalisées couvrent 32 970 087 euros dont 10 592 681 euros de recettes réelles.

Les recettes d'investissement sont constituées pour partie par le FCTVA⁸ pour 671 198 euros, et les subventions pour 2 707 831 euros (celles-ci couvrent 26% des dépenses d'équipement).

Un solde d'emprunt contracté en 2021 a été consolidé en 2022 pour un montant de 4 500 000 euros.

Le résultat cumulé au 31 décembre 2022 est de 8 003 917 euros.

Le stock de dette au 31 décembre 2022 est de 25 117 600 euros. La capacité de désendettement est de 3,1 ans.

I-4. EN RESUME

L'épargne brute 2022 augmente à 8 115 750 d'euros et représente 14% des recettes réelles. Cette évolution résulte de la conjugaison, tout à la fois, de la forte progression des recettes de fonctionnement plus dynamique que l'augmentation des dépenses, et de la sous-consommation des crédits de dépenses (93%) quand les recettes sont réalisées à 101%. A cette étape, cette observation est ponctuelle et ne saurait traduire la situation à venir pour les prochains exercices. Néanmoins, il est possible de constater que l'épargne brute 2022 génère une plus-value de 2,7 millions par rapport au seuil de 5,5 millions consacré au financement du PPI.

L'investissement réalisé à hauteur de 10 millions se situe en-dessous de la moyenne nécessaire pour la réalisation du PPI de 90 millions.

L'endettement reste limité avec un capital restant dû de 25 millions. Malgré le recours à l'emprunt en 2022, la bonification de l'épargne brute améliore la capacité de désendettement (3,1 ans).

II. Le Compte Administratif 2022 des budgets annexes

II-1. BUDGET ASSAINISSEMENT

Les crédits 2022 votés à l'équilibre représentent 11 784 431 euros. Les dépenses totales de fonctionnement constatées atteignent 8 278 205 euros.

Les dépenses réelles 2022 se chiffrent à 6 173 154 euros (97% du budget voté), en progression de 9% par rapport à 2021. Cette évolution est liée au constat de l'augmentation de la charge en entrée de station d'épuration et de l'inflation des coûts de traitement des boues conséquence de la crise sanitaire. 72% de la dépense se répartit entre le fonctionnement des stations d'épuration avec 3 352 883 euros et l'entretien des réseaux pour 1 136 388 euros.

Les recettes totales de fonctionnement s'élèvent à 12 137 965 euros. Les recettes réelles représentent 8 600 887 euros, stables avec une baisse de 18 085 euros. Ces recettes représentent 103% du budget voté. Le financement des usagers représente 7 334 718 euros en 2022, soit 85% des recettes réelles. La redevance pour l'assainissement collectif représente à elle seule 5 580 567 euros.

Les dépenses totales d'investissement représentent 5 560 583 euros. Les dépenses d'équipement constituent 3 139 923 euros (opérations sous mandat incluses) et un taux de réalisation de 54% du budget voté. Les travaux de réhabilitation d'ouvrages représentent 62% avec 1 954 895 euros. Le renouvellement des équipements des usines de dépollution (UDEP) représente 29% soit 914 475 euros avec la réalisation du système d'assainissement d'Entrelacs. Les réalisations d'ouvrages neufs (dessertes des zones urbaines, ...) composent 1% des dépenses d'équipement avec 25 194 euros.

Les recettes totales d'investissement ont été réalisées à hauteur de 5 035 802 euros. Les recettes réelles constituent 2 762 546 euros, dont 2 299 531 euros d'affectation de résultat 2021. Il n'y a pas eu de recours à l'emprunt.

Le résultat cumulé au 31 décembre 2022 est de 3 334 979 euros avec une reprise sur le fonds de roulement de 503 880 euros.

⁸ FCTVA : Fonds de Compensation de la TVA

Le stock de la dette au 31 décembre 2022 est de 3 078 750 euros. La capacité de désendettement est de 1,3 ans.

II-2. BUDGET EAU POTABLE

Les dépenses totales de fonctionnement constatées représentent 6 492 631 euros et réalisées à 64% du budget voté. Les dépenses réelles constituent 5 273 064 euros et représentent une réalisation du budget à hauteur de 96%. Les dépenses augmentent de 72 551 euros, soit + 1,4%.

Les recettes de fonctionnement réalisées au cours de l'exercice sont arrêtées à 9 884 486 euros. Le financement des usagers représente 8 160 323 euros en 2022 (-6% par rapport à 2022).

Les dépenses totales d'investissement représentent 6 960 437 euros. Les dépenses d'équipement constituent 4 672 652 euros avec un taux de réalisation de 70% du budget voté. Le schéma directeur regroupant les dépenses liées à la mise en œuvre du Barreau Est a pris du retard dans l'attente de la modification du PLUI. L'enveloppe Travaux avec une réalisation de 3 881 528 euros comprend les interventions de développement et de renouvellement.

Les dépenses d'investissement ont été financées avec un recours à l'emprunt de 2 millions d'euros.

Les recettes totales d'investissement ont été réalisées à hauteur de 5 706 823 euros. Les recettes réelles constituent 4 477 521 euros, dont 2 341 473 euros d'affectation de résultat 2021.

Le résultat cumulé au 31 décembre 2022 est de 2 138 241 euros avec une reprise sur le fonds de roulement de 182 209 euros.

Le stock de la dette au 31 décembre 2022 est de 8 536 049 euros. La capacité de désendettement est de 2,8 ans.

II-3. BUDGET PORTS

Les dépenses totales de fonctionnement constatées représentent 1 900 728 euros. Les dépenses réelles se chiffrent à 1 465 060 euros (78% des crédits). La répartition des dépenses 2022 s'établit pour 45% en dépenses de personnel, 22% en impôts (hors AOT⁹), 33% en dépenses diverses de fonctionnement (dont les charges indirectes). La charge de la dette représente moins de 1%.

Les recettes totales de fonctionnement s'élèvent à 3 076 994 euros. Les recettes réelles se chiffrent à 2 313 859 euros (soit 104% des crédits).

Les dépenses totales d'investissement représentent 274 245 euros. Les dépenses d'équipement constituent 172 834 euros et un taux de réalisation de 15% du budget voté.

Les recettes totales d'investissement ont été réalisées à hauteur de 1 906 346 euros, dont 1 189 901 euros d'affectation de résultat 2021. Il n'y a pas eu de recours à l'emprunt.

Le résultat cumulé au 31 décembre 2022 est de 2 808 368 euros.

Le stock de la dette au 31 décembre 2022 est de 89 435 euros. La capacité de désendettement est de 0,1 ans.

II-4. BUDGET TRANSPORTS

Les dépenses totales de fonctionnement constatées représentent 7 846 892 euros. Les dépenses réelles se chiffrent à 7 230 693 euros dont 78% correspondent à la rémunération de la délégation de services publics sur les transports. Depuis le 1^{er} janvier 2022, les transports scolaires, jusque-là dissociés dans un autre budget annexe, sont regroupés dans ce budget avec l'ancien budget des transports urbains.

Les recettes totales de fonctionnement s'élèvent à 8 183 928 euros. Les recettes réelles représentent 8 057 076 euros. La subvention d'équilibre a été versée à hauteur de 2 005 000 euros. Le versement mobilités (taux 2022 à 0,8%) à 4 114 612 euros représente 51% des recettes réelles.

⁹ AOT = Autorisation d'Occupation Temporaire

Les dépenses totales d'investissement représentent 1 400 535 euros. Les dépenses d'équipement constituent 638 529 euros et un taux de réalisation de 72% du budget voté. Les principales dépenses concernent l'acquisition de véhicules destinés au transport à la demande pour 315 549 euros soit 49% de la dépense. La sécurisation des lignes et l'aménagement des arrêts constituent 50% des dépenses.

Les recettes totales d'investissement ont été réalisées à hauteur de 1 010 389 euros. Les recettes réelles représentent 394 190 euros (pas de recours à l'emprunt).

Le résultat cumulé au 31 décembre 2022 est un déficit de 53 109 euros.

Le stock de la dette au 31 décembre 2022z est de 1 920 658 euros. La capacité de désendettement est de 2,3 ans.

II-5. BUDGET CAMPING

Le résultat cumulé au 31 décembre 2022 est de 94 222 euros. La convention de gestion entre Grand Lac et l'OTI ayant été déclarée irrecevable, le résultat 2022 ne tient compte que d'un semestre de charges. Le second semestre sera imputé sur l'exercice 2023.

Le stock de la dette au 31 décembre 2022 est de 24 715 euros.

III. Les comptes consolidés

Cette représentation cumule toutes les compétences de tous les budgets en fonctionnement comme en investissement. Sont seules retraitées les opérations inter-budgets.

Les dépenses consolidées représentent 49 470 221 euros : la valorisation des déchets occupe le premier poste de dépenses avec 14%. En second, l'attractivité touristique constitue 12% des dépenses et les reversements de fiscalité ensuite pour 11%.

Les recettes sont totalisées à 108 737 230 euros et sont constituées pour 24% par la fiscalité des entreprises et des ménages. Les tarifs représentent 20% et la taxe sur les ordures ménagères 11% des recettes.

Les dépenses d'équipement consolidées représentent 19 129 900 euros. La prévision initiale se chiffrait à 41 330 659 euros. La réalisation des investissements consolidés atteint un taux moyen de 46%.

IV. La dette

Au 31 décembre 2022, le capital restant dû était de 38 767 208 euros. La charge de la dette a généré en 2022 des frais financiers de 622 113 euros.

Les dettes les plus importantes concernent le budget principal (65% de la dette totale et 25,117 millions) et le budget eau potable (22% de la dette totale et 8,536 millions).

La dette est sécurisée avec une proportion de 97% de taux fixes.

A la dette inscrite au bilan, il faut ajouter la part de la dette détenue par les services extérieurs (SMSB¹⁰, CGLE) pour un montant de 17 millions d'euros et dont Grand Lac est redevable. Cette dette extérieure représente ainsi 31% de la dette totale.

¹⁰ SMSB : Syndicat Mixte des Stations des Bauges

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 12 : Approbation du compte administratif 2022 du budget Transports Urbains

Date de transmission de l'acte : 27/06/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 27/06/2023

Numéro de l'acte : D4589 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20230620-D4589-DE

Date de décision : 20/06/2023

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.1. Compte administratif
7.1.1.1. Délibération approuvant le compte administratif

